

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres					
Afférents au Conseil 74	En exercice 74	Ayant pris part à la délibération 61	Procurations 3	Date d'envoi de la Convocation 28 août 2020	Date d'affichage de la convocation 28 août 2020

L'an deux mille vingt et le quatre du mois de septembre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves se sont réunis à GUINARTHE-PARENTIES, sous la présidence de Monsieur Jean LABOUR.

Etaient présents les délégués formant la majorité des membres en exercice, dont les noms, non barrés, figurent au tableau ci-dessous.

AGOUTBORDE Jean	HOURQUEBIE Jean	<i>RECALDE Annie, suppléante de LOUSTAU Gérard</i>
ANGLO Christina	ITURRIA Jean	MARTIN Alain
ANTIER Isabelle	LABACHE Philippe	MINART François
ARANGOÏS Nicolas	LABARÈRE Catherine	MINVIELLE Marie-Ange
ARRIBÈRE Daniel	LABORDE Florent	MONTÉGUT Marcel
BALDAN Patrick	LABOUR Jean	MONTREER Jean-Jacques
BALESTA Patrick	LAFOURCADE Daniel	MORLAAS-COURTIES Bernard
BARTHE Nadine	LAGARONNE Maryvonne	MOURLAAS Marie-Hélène
BONNEFON Catherine	LAGRILLE Fernand	NEXON Grégory
BOURGUET Jacques	LAHARANNE Éric	PÉDEHONTAÀ Jacques
BOURREZ Alain	LALANNE Patrice	POEYDOMENGE Isabelle
CABANNE Thierry	LAMARQUE Marc	PRÉVOT Philippe
CASAMAYOR MONGAY Michel	LANNES Bruno	PUHARRÉ Michel
CASSOU Alexandre	LANSALOT-MATRAS Francis	PUHARRÉ Christian
CAZENAVE Marie-Thérèse	LAPEYRE Sébastien	QUENTIN Kattalin
COURBIN Françoise	LARCO Jean-Claude	RÉCAPET Evelyne
COUTURE Marie-France	LARROUDÉ Gilbert	SAINTE-CLUQUE Laurent
DAGUERRE André	LARROUTURE Yves	SALLENAVE Germain
DOMERCQ Frédéric	LASSALLE Jean	SAPHORES Sébastien
DUPLAT JACOB Valérie	LATAILLADE Jean-Robert	SARRIQUET Carine
DUPOUEY Arnaud	LEDOUARON Anne	SEGUIN Marc
FATIGUE Jany	LENDRE Jean-Baptiste	<i>LIBANTE Raymond, suppléant de SUSBIELLES Philippe</i>
GÈRE Thierry	LENDRE Jean-Paul	TOUZAA Guy
GRÉCHEZ-CASSIAU Roland	LOUIS Françoise	VILLENAVE Pierre
HOURCADE Martine	LOUSTALET Patrick	

Etaient excusés(es)/absent(es) : BONNEFON Catherine, BOURREZ Alain, BOURGUET Jacques, COURBIN Françoise, DUPLAT-JACOB Valérie, GÈRE Thierry, LAGARONNE Maryvonne, LOUSTALET Patrick, LOUSTAU Gérard, MORLAAS-COURTIES Bernard, POEYDOMENGE Isabelle, PRÉVOT Philippe, QUENTIN Kattalin, SAPHORES Sébastien, SUSBIELLES Philippe (15)

Délégués suppléants présents avec voix délibérative (le délégué titulaire étant absent) : RECALDE Annie, LIBANTE Raymond (2)

Procurations : Madame Catherine BONNEFON à monsieur Jean-Claude LARCO, madame Valérie DUPLAT-JACOB à monsieur Frédéric DOMERCQ, monsieur Patrick LOUSTALET à monsieur Thierry CABANNE (3)

Le présent compte-rendu liste les décisions prises par l'assemblée communautaire.

1- Intégration de deux élus à la commission « aménagement du territoire, politiques contractuelles et mobilités »

Exposé : demandes de messieurs Marcel MONTEGUT et Sébastien SAPHORES pour intégrer la commission « aménagement du territoire, politiques contractuelles et mobilités ».

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

2- Intégration d'un élu à la commission « bâtiments, travaux et équipements sportifs »

Exposé : demande de monsieur André DAGUERRE pour intégrer la commission « bâtiments, travaux et équipements sportifs »

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

3- Désignation des représentants de la CCBG au sein du comité de programmation LEADER

Exposé : La CCBG est représentée par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au sein de ce comité de programmation. Proposition de désigner les 4 délégués titulaires et les 4 délégués suppléants la représentant au sein du Pôle Métropolitain pour siéger au comité de programmation LEADER, soit les conseillers/ères suivants/tes :

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
- Jean LABOUR	- Françoise COURBIN
- Yves LARROUTURE	- Marc LAMARQUE
- Francis-LANSALOT-MATRAS	- Jean-Claude LARCO
- Carine SARRIQUET	- Patrick BALDAN

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

4- Prise en charge par la CCBG des frais de transport occasionnés par les visites du site de Mendixka par les élèves du territoire

Exposé : Une délibération est nécessaire pour le paiement de ces frais aux transporteurs ; il est proposé de limiter les déplacements pris en charge à 4 par an, tous niveaux scolaires et établissements confondus.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

5- Travaux de rénovation de l'accueil de loisirs « Léonard de Vinci » à Salies de Béarn : attribution des marchés

Exposé : Il est rappelé que, lors de sa séance du 24 juillet dernier, le conseil communautaire a approuvé l'opération de rénovation des locaux de l'ancienne école Léonard de Vinci et son plan de financement prévisionnel fondé sur un coût total de 162 281.00 € HT, dont 148 260.00 € HT pour les travaux soumis à une consultation des entreprises, avant réalisation de celle-ci.

La consultation a concerné 3 lots, menuiseries extérieures, peintures intérieures et sols souples. L'analyse des offres a été réalisée en interne par les services et le rapport d'analyse a été transmis pour avis aux membres de la commission « bâtiments, travaux et équipements sportifs ».

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, qui ont produit les propositions apparaissant comme les mieux disantes après l'application des critères d'analyse et d'autoriser le président à signer les actes d'engagements correspondants :

- le lot « menuiseries extérieures » à l'entreprise MIROITERIE DU GAVE pour un montant de 93 281,00 € HT,
- le lot « peintures intérieures » à l'entreprise PAU PEINTURES, pour un montant de 19 513,20 € HT,
- le lot « sols souples » à l'entreprise PAU SOLS SOUPLES, pour un montant de 12 751,96 € HT.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

6- Travaux de réhabilitation de la piscine de Navarrenx : attribution des marchés

Exposé : L'opération consiste en la réfection complète des plages et des revêtements des bassins, la rénovation, l'extension et la restructuration du bâtiment principal et la mise en accessibilité de l'établissement aux personnes à mobilité réduite.

Le cabinet GRUET INGENIERIE, maître d'œuvre de l'opération, a analysé les offres reçues dans le cadre de la consultation d'entreprises réalisée qui concernait 4 lots : un « macro-lot » comprenant plusieurs corps de métiers, un lot « plomberie/ventilation », un lot « électricité » et un lot « hydraulique ».

Le rapport d'analyse a été transmis, pour avis, aux membres de la commission « bâtiments, travaux et équipements sportifs ». Il est proposé à l'assemblée d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, qui ont produit les propositions apparaissant comme les mieux disantes après l'application des critères d'analyse, et d'autoriser le président à signer les actes d'engagements correspondants :

- le « macro lot » à l'entreprise VIGNES pour un montant de 839 609,86 € HT,
- le lot « plomberie et ventilation » à l'entreprise SPEM, pour un montant de 37 284,33 € HT,
- le lot « électricité » à l'entreprise SIBELEC, pour un montant de 20 260,00 € HT,
- le lot « hydraulique » à l'entreprise ÉTÉ, pour un montant de 87 000,00 € HT.

Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (une abstention).

7- Réhabilitation et extension de la déchetterie de Castagnède – Travaux de sécurisation du terrain et des équipements – plan de financement prévisionnel

Exposé : Il est rappelé que, par délibération du 08/02/2019, le conseil communautaire a approuvé l'opération et le plan de financement prévisionnel établi à partir d'un coût total estimé à 712 330 € HT, dont 662 330 € HT de travaux.

L'étude de sol réalisée préalablement à l'établissement du dossier de consultation des entreprises a mis en évidence la nécessité de réaliser les travaux complémentaires ci-dessous, en vue de sécuriser le terrain et les équipements :

- réalisation de fondations au niveau de l'extension des quais et de la zone d'accès
- mise en place d'un poste de relevage au niveau du bassin de gestion des eaux pluviales.

Le coût de ces travaux complémentaires est estimé par le maître d'œuvre à environ 300 000 € HT.

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver la réalisation de cette opération de sécurisation du terrain et des équipements de la déchetterie de Castagnède,
- d'approuver, pour ces travaux complémentaires, le plan de financement ci-dessous,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL,
- d'autoriser le président à signer tout document relatif à ce dossier.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant € HT	Financement	Montant
Travaux	300 000	Etat DETR ou DSIL: 50 % de 188 390 €, compte-tenu des travaux éligibles pour lesquels une subvention a déjà été accordée et du plafond associé à l'opération (62 322 € de subvention sur 311 610 € de travaux éligibles – plafond de 500 000 €)	94 195
		Autofinancement	205 805
TOTAL	300 000	TOTAL	300 000

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

8- Action sociale et habitat: versement d'une aide financière à des propriétaires dans le cadre du programme « Bien chez soi 2 »

Exposé : Il est rappelé que, par délibération du 15 mars 2019, l'assemblée a instauré le principe du versement d'une aide financière aux propriétaires bailleurs et occupants éligibles aux aides de l'Anah à hauteur de 2,5 % du montant des travaux éligibles et plafonnée à 500 € par logement.

Les services du département ont instruit sept dossiers présentés par sept propriétaires du Béarn des Gaves. L'analyse des dossiers a permis de préciser le montant des dépenses éligibles.

Le tableau qui suit précise, pour chaque demandeur, le montant des dépenses éligibles et le montant de l'aide que peut accorder la CCBG. Il est proposé à l'assemblée de valider ces montants.

Nom - prénom	Commune	Montant éligible (€)	Montant aide CCBG (€)
GENAUD Caroline	Salies de Béarn	19 340	483,50
GUILLARD Solange	Bugnein	12 491	312,27
LANDREAU Elisabeth	Salies de Béarn	7 477	186,92
LOUSTALET Francis	Salies de Béarn	4 524	113,10
MOULIA Marie-Thérèse	Jasses	17 314	432,85
Procivis Sud Aquitaine pour le compte de POUYAU-DOMERCQ Jean-Marc	Salies de Béarn	7 657	191,42
THEULE Nathalie	Abitain	50 000	500,00

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

9- Remboursement de frais à la propriétaire des locaux occupés par l'Office de Tourisme

Exposé : L'antenne salisienne de l'Office de Tourisme du Béarn des Gaves occupe, depuis le 1^{er} mars 2020, des locaux situés 8, rue de la Fontaine Salée et appartenant à madame Christine BLANCHY. Les transferts de contrats de fourniture de gaz et d'électricité n'ont pu être effectifs qu'au mois de juin et madame BLANCHY a dû régler des factures incluant des périodes postérieures au 01/03/2020, dont elle demande le remboursement à la CCBG. Les montants des dépenses à rembourser sont les suivants :

- fourniture de gaz : 398,52 €
- fourniture d'électricité : 142,93 €.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

10- Remboursement de frais médicaux à un agent

Exposé : Un médecin ayant exigé le paiement d'une visite médicale par un agent, en lieu et place de l'envoi d'une note d'honoraires à la CCBG, l'agent en demande le remboursement ; la dépense s'élève à 36 €.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

11- Création de la plateforme numérique « eMercat » : échelonnement des règlements à verser au prestataire

Exposé : Le prestataire souhaite présenter plusieurs factures, en fonction de l'avancement de l'opération : un acompte de 4 410 €, un acompte de 6 790 € et le solde de 3 500 €. Une délibération de l'assemblée est nécessaire pour fractionner ainsi le règlement.

Vote à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions).

AFFICHE LE 8 SEPTEMBRE 2020